

LOU PASSADOU



Joyeuses

Fêtes



HARDY



Your local link



Bindeglied



"Le Trait d'Union"

Le 11 novembre

Les habitants de Bédoin sont toujours nombreux à rendre hommage le 11 novembre aux morts de la grande guerre, aux cimetières de Sainte Colombe, des Baux puis de Bédoin. Les lectures par les enfants de l'école du message rappelant leur sacrifice et appelant à la paix est toujours un moment d'intense d'émotion ainsi que l'appel des 72 victimes de ce terrible épisode de notre histoire. Souvenons-nous d'eux et travaillons toujours pour la paix.

Pierre COLIN



Accueil des nouveaux arrivants



Le 19 novembre a eu lieu la traditionnelle réunion d'accueil des nouveaux résidents, au centre culturel. La majorité des « nouveaux » recensés et invités avait répondu présent (62 sur 103), accueillis par M. le Maire, le Conseil Municipal, le personnel municipal ainsi que les responsables des associations présentes à cette manifestation.

Après le discours de bienvenue de M. le Maire, chacun a pu prolonger les rencontres et les conversations autour du magnifique buffet préparé par le personnel municipal.

Merci à tous ceux qui ont participé à la réussite de cette chaleureuse réception.

Vaqui

VAQUI (traduisez « voilà »), émission en langue régionale que connaissent bien beaucoup de Bédouinains présente chaque samedi matin vers 10h30 sur France 3 une émission de découverte de 26 minutes en langue d'oc sur des sujets concernant la culture locale.

Elle a présenté le 11 décembre dernier un reportage sur l'exposition « 2 000 ans de poterie à Bédoin » que vous pouvez revoir sur internet en interrogeant le site <http://mediterranee.france3.fr/vaqui/index>



Téléthon 2010

Les diverses actions menées en direction des habitants de la commune, dans le cadre de la manifestation locale, ont permis de récolter la somme de 2512 € qui seront reversés à l'AFM (Association Française contre les Myopathies).

Toute l'équipe organisatrice tient à remercier vivement tous ceux qui ont participé à cette démarche de générosité, bénévoles, associations, administrés et commerçants, sans qui cet événement n'aurait pu avoir lieu.

Les conditions météorologiques peu favorables, une conjoncture difficile pour tous ont fait, comme au niveau national, chuter les dons des Bédouinains, ce que nous regrettons fortement.

Toutefois, cela ne doit pas être un frein à notre volonté de poursuivre notre engagement.

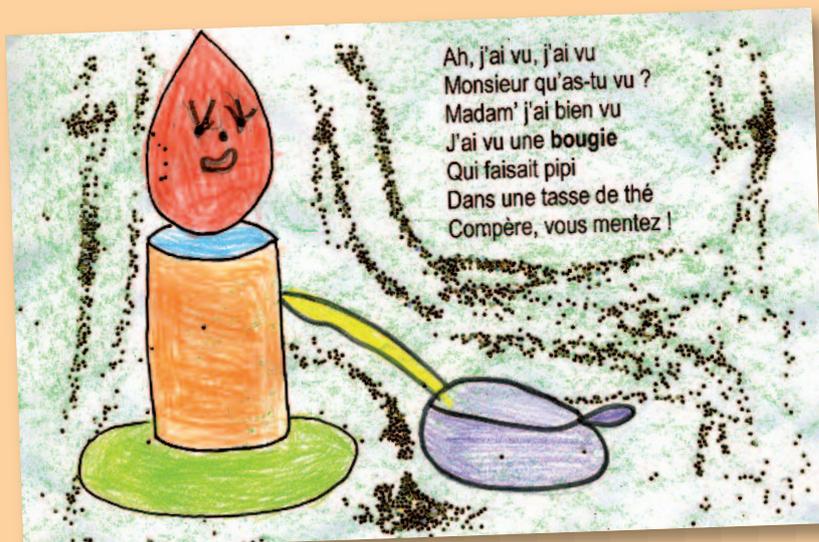
Nous comptons, par conséquent, dès à présent, sur l'élan de tous, pour que l'édition 2011 (1^{er} week-end de décembre), reparte sur une voie ascendante, car le combat continue !

Christophe BERNARD

Remerciements

La rédaction du «Passadou» remercie tous les membres de la commission ainsi que les personnes ou associations qui, par des articles, des photos ou leur participation à la relecture des épreuves contribuent à la rédaction et à la qualité du journal municipal.

La rédaction



Illustrations et dessins réalisés par les enfants des Ecoles

E ditorial

2010 se termine avec son cortège de joies et de peines, ses espérances et ses inquiétudes. Quelques rayons de soleil sur la cime du Ventoux précocement enneigée procurent un peu de gaieté dans un paysage plutôt morose.

L'année écoulée a été marquée par la prolongation de la crise économique – même si on nous en promet régulièrement la fin – et par une série de réformes trop souvent conçues dans la hâte avec une insuffisante concertation et qui peuvent bouleverser à terme notre cadre de vie.

C'est d'abord la réforme du régime des retraites, nécessaire bien sûr, mais dont l'incidence sur ceux dont les revenus sont les plus modestes est inéquitable. C'est la réforme des finances locales avec la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par un ensemble de mesures fiscales si complexes qu'aujourd'hui ni les communes, ni l'intercommunalité, ni même les entreprises ne peuvent évaluer l'incidence qu'elles auront à moyen terme sur leurs ressources, (ce que reconnaissent d'ailleurs les pouvoirs publics puisqu'ils envisagent des modifications ou des remises en cause suivant les résultats mesurés).

C'est aussi la réforme des collectivités locales, qui loin de simplifier l'existant – c'était l'objectif affiché ! - introduit des structures nouvelles, métropoles, pôles métropolitains et communes nouvelles ce qui rend l'ensemble encore plus complexe. Simultanément la même réforme annonce la suppression de la clause de compétence générale du Département et de la Région mais recule à 2014 la définition précise des compétences particulières qui leur seront attribuées. Elle retarde aussi à 2013 la définition des structures intercommunales auxquelles toutes les communes devront se rattacher.

Comment gérer, même à court terme, les investissements que se doit de réaliser la commune pour répondre aux besoins légitimes de ses habitants, devant tant d'incertitudes sur les ressources et les subventions qu'elle pourra obtenir ?

Les prochaines élections au Conseil Général en mars 2011, les dernières avant leur remplacement en 2014 par des conseillers territoriaux, doivent dans ce contexte d'incertitude législative retenir notre attention. Soyons attentifs à choisir sur notre canton un élu compétent, ayant fait la preuve dans ses mandats

de son sérieux et de son assiduité et, plus encore, de son aptitude à faire passer l'intérêt général avant les intérêts particuliers ou les idéologies partisans... Nous faisons confiance aux électeurs de Bédoin pour choisir parmi les candidats éventuels celui qui répond le mieux à ces critères.



Nous restons cependant actifs et optimistes. Des chantiers importants vont commencer en 2011 dont l'un qui, initié en 2006, nous tient particulièrement à cœur, l'agrandissement indispensable de la mairie. Retardé par des manœuvres contestables de l'opposition municipale, puisque le choix de la majorité des élus s'est clairement manifesté à plusieurs reprises, ce projet doit nous permettre de travailler plus sereinement pour apporter un meilleur service à la population. On peut toutefois déplorer que ces manœuvres purement politiciennes au mauvais sens du terme aient eu pour effet de nous priver d'un apport de trésorerie important avec le remboursement anticipé de la T.V.A. – qui aurait pu être acquis définitivement si le projet avait été réalisé en 2010 – et de la création dans le nouveau bâtiment d'une maison du Département, qui nous était acquise à l'origine dans le projet, mais n'a plus lieu d'être dans le contexte d'incertitude actuel. L'espace sera utilisé en tant que maison des Services Publics, mais nous ne bénéficierons pas des loyers que nous aurait versés le département. Comme quoi une opposition peut légitimement s'exprimer, mais elle doit aussi respecter la légitimité d'une décision prise à la majorité et également ne pas jouer contre les intérêts de la collectivité...et des contribuables.

Je vous souhaite à vous et à vos proches santé et réussite pour l'année 2011. Le conseil municipal et moi-même seront heureux de vous accueillir pour la cérémonie des vœux le vendredi 7 janvier à 18h30.

Luc REYNARD Maire, et le Conseil Municipal

Vœux du maire

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal seront heureux de vous accueillir le vendredi 7 janvier 2011 à partir de 18h30 au Centre Culturel à l'occasion de la présentation des vœux pour la Nouvelle Année.

Journal municipal d'information de BÉDOIN

N° 62 - Décembre 2010 trimestriel

Lou Passadou

Journal municipal d'information

Mairie © 04 90 65 60 08

Directeur de la publication : M. le Maire

Photos : Mairie de Bédoin

Couverture : Hardy Schrör

Suivi de Fabrication : Nathalie EYMERÉ

Tirage 2000 exemplaires

Gratuit, ne peut être vendu

Conception & réalisation : Imprimerie F. ORTA

AVIGNON © 04 90 82 27 38



SOMMAIRE

Conseil municipal	4
Plan local d'Urbanisme	5
Travaux en cours à Bédoin	6
Politique communale	8-9
Nuit de Noël	10-11
La vie à Bédoin, Festivités, Bibliothèque	7-12-13
La vie des associations	14-15
Etat civil, Gardes des médecins, Mots croisés	16

Présents : Luc REYNARD, Paulette BAU-DILLON, Chantal BLANC, Paule BENNER, Émilie CHAUVIN, Gilberte LEVY CONSTANT, Béatrice ROUX, Helen ADAM, Christophe BERNARD, Gilles BERNARD, Christophe CHAUMARD, Pierre COLIN, Alain CONSTANT, Jacques POMIAN, Dominique ROUYER,.

Absentes représentées : Michèle CHAM-BON, Aurore LOUIS, Blandine RASSELET.

Absents : Brigitte COUTELEN, Thomas CIARDELLI, Jean-Pierre DAUBERTE, Philippe GUEZ, et Francis MIKOLAJCZYK.

Compte rendu des décisions du maire.

Le maire informe le Conseil Municipal de l'avancement de la procédure réglementaire concernant la reprise au cimetière de Bédoin de 39 concessions perpétuelles, en état manifeste d'abandon.

Après s'être assuré du statut réel de ces concessions et avoir respecté les délais et les procédures, la reprise s'effectuera en collaboration avec les entreprises de pompes funèbres. Le Conseil donne acte de cette information concernant l'utilisation des compétences déléguées au maire.

Les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des présents et représentés

1 – Convention d'objectif avec l'Office de Tourisme - Annualisation des subventions

L'Office de Tourisme de Bédoin bénéficiant d'une subvention de fonctionnement annuelle supérieure à 23 000 €, en contrepartie des missions de service public d'accueil, d'information, d'animation et de promotion de service public qui lui sont déléguées par la commune, doit faire l'objet d'une convention avec la commune. La précédente convention étant arrivée à échéance une nouvelle convention est proposée en concertation avec l'association. De même, les élus ont renouvelé l'autorisation de versement mensuel des subventions

accordées à l'Office du Tourisme, à la MJC, et au Racing-Club de Bédoin.

2 – Convention de mise à disposition de locaux

Cette convention concerne l'utilisation par la M.J.C. de Bédoin de la salle du réfectoire scolaire pour l'organisation de l'aide aux devoirs et le soutien scolaire.

3 – Bons pour les arbres de Noël

Cette délibération prise à la demande du trésorier de Mormoiron définit le nombre et la valeur des bons cadeaux distribués à l'occasion de l'arbre de Noël des enfants des employés municipaux soit 33 bons d'une valeur de 30 €.

4 - Indemnité de conseil du Receveur municipal

L'indemnité attribuée au trésorier de Mormoiron en contre partie des missions de conseil qu'il exerce au profit de la commune est fixée pour l'année en cours à 697,11 €.

5 – Renouvellement du contrat enfance jeunesse intercommunal

Le précédent contrat signé avec la C.A.F. et la M.S.A. du Vaucluse étant arrivé à échéance fin 2009, un nouveau contrat doit être signé avec ces organismes permettant la poursuite pour la période 2010 à 2013 inclus, des actions existantes pour l'accueil des jeunes.

Le maire est autorisé à signer ce contrat enfance jeunesse et tous les documents y afférents.

De même l'A.L.S.H. (accueil de loisirs), qui faisait jusqu'à fin 2009 l'objet d'un contrat spécifique avec la C.A.F. et la M.S.A. du Vaucluse est désormais inclus pour la période 2010-2013 avec les mêmes partenaires dans le nouveau contrat enfance jeunesse.

6 - Convention voirie COVE

Cette convention conclue pour 4 ans définit le montant des travaux dont la commune s'engage à demander la réalisation au service voirie de la COVE, soit 37 277 € pour

l'année 2010.

Ces travaux feront l'objet d'une facturation par la COVE qui sera intégralement compensée par le versement à la commune d'un fond de concours d'un montant équivalent.

7 – Motion de soutien à la commune de Pernes les Fontaines

Cette motion affirme la solidarité avec la commune de Pernes-Les-Fontaines pour s'opposer au projet d'enfouissement d'amiante envisagé par la société SITA MEDITERRANEE sur son territoire.

8 – Motion pour le maintien du service des douanes sur la commune de Cairanne

Cette motion affirme l'attachement de la commune de Bédoin au maintien de la recette des douanes située à Cairanne et qui travaille au profit de toute la population vigneronne de la Région. Le transfert de ce service public à Avignon est en effet prévu le 31 juillet 2011.

Question diverse

Bail emphytéotique de bâtiments communaux destinés à des logements locatifs aidés

La commune est propriétaire de certains bâtiments non occupés qui pourraient, après d'importants travaux, être affectés à des logements locatifs aidés.

Pour permettre la réalisation de ces travaux sans alourdir le budget communal et sans vendre les bâtiments concernés, la commune envisage de consentir des baux emphytéotiques (50 ans) à des bailleurs sociaux qui réaliseraient les travaux et loueraient ces logements avec l'accord de la municipalité pendant la durée du bail.

Cette réflexion s'inscrit dans le cadre du Plan Local d'Habitat et du P.L.U. en cours d'élaboration finale.

NB : Le compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal publié dans le Passadou n'a aucun caractère officiel.

Le registre des délibérations est à la disposition du public pour consultation.



Ah, j'ai vu, j'ai vu
Monsieur qu'as-tu vu ?
Madam' j'ai bien vu
J'ai vu une boule
Qui prenait des moules
Pour faire des goûters
Compère, vous mentez !



Ah, j'ai vu, j'ai vu
Monsieur qu'as-tu vu ?
Madam' j'ai bien vu
J'ai vu un cadeau
Conduire une moto
Avec une poupée
Compère, vous mentez !

L'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) qui se substituera au Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) actuel entre dans sa phase finale d'élaboration.

Après élaboration du **Projet d'Aménagement et de Développement durable** (P.A.D.D.), qui définit les grandes orientations, et qui a fait l'objet d'un consensus unanime du Conseil Municipal dans sa séance du 29.09.2009, celui-ci a fait l'objet d'une réunion publique d'information le 2 mars 2010 et d'un article dans le N°59 du Passadou de mars 2010. Il est consultable en ligne sur le site www.bedoin.fr.

Le Plan local d'urbanisme élaboré en étroite concertation avec le Cabinet Habitat et Développement, s'inscrit nécessairement en harmonie avec les grandes orientations prévues par le P.A.D.D.. Il doit aussi obligatoirement reprendre les prescriptions du **Schéma de Cohérence Territoriale** (S.C.O.T) élaboré par l'intercommunalité (COVE et Communes des Terrasses du Ventoux) en matière d'aménagement du territoire et d'habitat. En particulier les zones ouvertes à l'urbanisme dans le P.L.U doivent être définies en cohérence avec l'accroissement prévisible de la population de Bédoin (estimé pour les 10 ans à venir à 750 habitants). Il doit de même prendre en compte dès à présent les objectifs que la Loi nous impose en nombre de logements aidés à construire dès que nous aurons atteint le seuil de 3 500 habitants.

Il doit enfin respecter les obligations qui s'imposent à nous en terme de prévention des risques naturels (notamment le P.P.R.I., Plan de Prévention des risques d'Inondation).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, le Programme Local de l'Habitat et le P.P.R.I. du Bassin Sud Ouest du Mont Ventoux sont tenus à disposition du public, ainsi qu'il résulte de l'affichage fait depuis septembre 2010 à la mairie.

De ces différentes prescriptions, il résulte dans le futur P.L.U. plusieurs conséquences qui s'imposent à nous et au sujet desquelles certaines personnes se sont étonnées lors de la concertation publique récente, et notamment :

- la suppression des surfaces minimales pour construire
- la majoration du coefficient d'occupation des sols dans la plupart des zones constructibles et donc l'accroissement de la densification.

Par ailleurs suite aux attaques devant les juridictions administratives d'un particulier devenu ultérieurement conseiller municipal, nous sommes dans l'obligation de nous référer au seul plan d'occupation des sols de 1991 pour élaborer ce P.L.U.. Il en résulte que les zones 3 NA prévues en 2001 n'ont plus aucune existence selon les services préfectoraux ceci afin d'éviter une surconsommation non justifiée de l'espace agricole.

Le projet de P.L.U. comporte :

- un règlement qui définit les dispositions applicables notamment aux zones urbaines, aux zones agricoles et aux zones naturelles
- le rapport de présentation
- le P.A.D.D.
- des plans détaillés donnant sur l'ensemble du territoire de la commune les zonages définis
- les annexes (servitudes publiques... emplacements réservés...)

Ce projet présenté en réunion privée du Conseil Municipal, a été soumis à l'avis des personnes publiques associées à son élaboration (notamment services de la Préfecture, Département, Chambre d'Agriculture, Intercommunalité) le 18 novembre dernier.

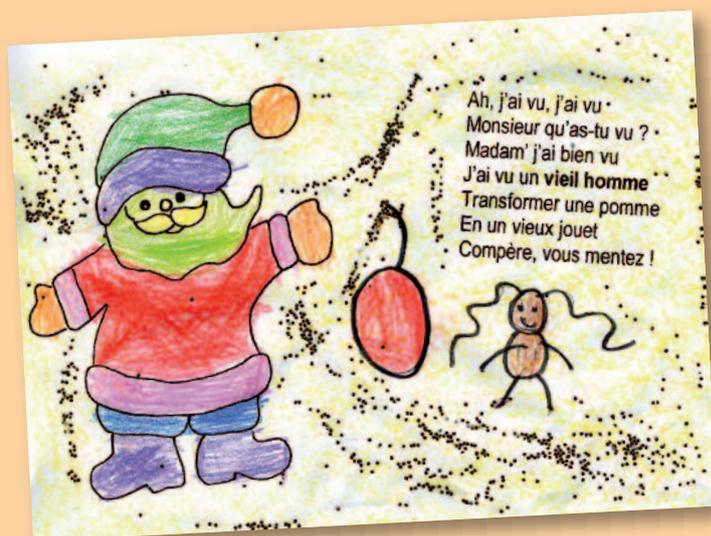
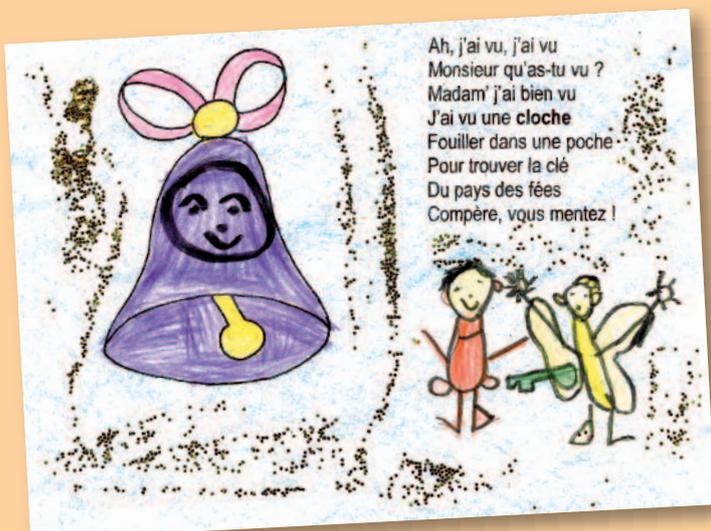
Il a fait l'objet d'une exposition et d'une concertation publique dans la mairie, du 29 novembre au 10 décembre, en plus des affichages réguliers en mairie des différents documents.

Après délibération du Conseil Municipal, il fera l'objet vraisemblablement au début 2011 d'une enquête publique dont les dates d'ouverture et de clôture seront communiquées par voie de presse.

Cette enquête a pour objet d'informer le public et de recueillir ses observations.

Après rectifications éventuelles, le projet sera présenté sous sa forme définitive à l'approbation du Conseil Municipal, il entrera en vigueur après aval de l'autorité préfectorale.

Pierre COLIN
Maire Adjoint



Les Travaux achevés ou en cours à Bédoin

De nombreux travaux ont été achevés à Bédoin au cours de l'année 2010. Nous vous les avons déjà présentés dans les précédents numéros du Passadou et n'y reviendrons donc pas. Il convient cependant d'y ajouter les travaux de voirie réalisés en 2010, du chemin des Tournillaires jusqu'aux Baux et sur le pourtour du hameau des Baux. Dès début 2011 d'autres travaux vont être entrepris, déjà budgétés en 2010, mais dont la réalisation, du fait des délais de consultation des entreprises ne débutera qu'en 2011.

Il s'agit principalement :

- Des travaux concernant **l'extension de l'hôtel de ville et la rénovation des locaux existants**, tels qu'ils ont déjà été présentés dans le n°58 du Passadou.

Une nouvelle consultation tant pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage que pour la réalisation des travaux et leur suivi, a du être lancée suite aux actions de retardement de la minorité municipale. Après notification des marchés, les travaux commenceront dès le début de l'année par la destruction du bâtiment annexe de la mairie, puis la construction du nouveau bâtiment et la rénovation des locaux actuels.

Le retard d'un an de cette réalisation aura eu pour principale conséquence la prolongation de mauvaises conditions de travail pour le personnel municipal, les élus et l'accueil du public, mais aussi la perte définitive du remboursement anticipé de la T.V.A. par l'Etat (le remboursement n'intervenant que 2 ans après la réalisation des travaux, alors que la Loi de finances de 2010 dans le cadre du plan de relance permettait **sous conditions** de bénéficier définitivement du remboursement 1 an après).

Les travaux se poursuivront pendant l'année 2011 et entraîneront à la fin du 1er semestre ou au début du 3ème trimestre le déménagement des services municipaux dans les locaux provisoires pendant plusieurs mois, pour lequel les autorisations d'urbanisme seront demandées en temps voulu. Nous vous tiendrons informés des modalités précises de ce déménagement dans le prochain numéro du Passadou.

D'autres réalisations seront également engagées début 2011. Elles concernent :

- **l'aménagement du terrain de foot-ball** : réfection complète de la pelouse. Compte tenu des contraintes saisonnières et du souci d'avoir le minimum de perturbation dans la saison 2011 des équipes sportives, les travaux, suivis d'une période de repos et de stabilisation de 100 jours seront réalisés dans le courant du 2ème trimestre.
- **la réfection de la voirie de la rue Coste froide**, en coordination avec les travaux planifiés sur les réseaux par le Syndicat des eaux.
- **des aménagements à l'Office de Tourisme** (climatisation et accès aux personnes handicapées).
- **différents travaux d'aménagement et de réfection** de petits patrimoines (fontaines et bassins, aménagement de la colline St Antonin etc...) réalisés par ACARE-Environnement.

Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancement de ces travaux et éventuellement d'autres projets, après le vote du budget d'investissement 2011.

Pierre COLIN

La numérotation métrique

La commune de Bédoin a décidé de mettre en place en 2011 la numérotation métrique de chaque habitation. La population sera informée dès que possible des modalités de cette opération qui représente un travail important pour les services municipaux, en collaboration avec la Poste qui vous explique ci-dessous les objectifs recherchés.

ADRESSE bien rédigée...

....Courrier mieux distribué

L'opération permettra de contrôler la dénomination des voies afin que chaque administré puisse communiquer une adresse bien libellée comprenant le nouveau numéro et l'appellation exacte.

Au-delà de l'amélioration de la qualité de la distribution du courrier, cette opération facilitera également l'accès des services d'urgence (médecins, pompiers, SAMU etc) et de livraisons au domicile de chaque habitant.

Pour accompagner cette action municipale d'envergure et faciliter la remise du courrier à la bonne adresse sans retard ni équivoque, La Poste apportera son appui technique et aidera chaque habitant de la commune, concerné par ce projet, à communiquer sa bonne adresse à ses expéditeurs.

La Direction du Centre de Distribution du Courrier

À propos du stationnement

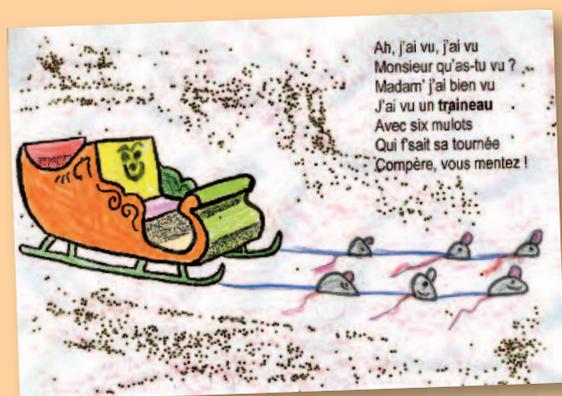
Certains Bédouinains nous font part de la difficulté qu'ils éprouvent en circulant sur les trottoirs du village, souvent encombrés par des véhicules qui n'ont rien à y faire. Il n'y a aucune justification à ces stationnements illicites qui traduisent un mépris des autres et un incivisme inacceptables. Ils doivent faire l'objet de contraventions immédiates, sans la moindre indulgence. Je rappelle également que la responsabilité des contrevenants est engagée en cas d'accidents subis par les biens et les personnes.

J'en appelle à la conscience morale de chacun : Peut-on accepter de faire courir à nos enfants ou à qui que ce soit le risque d'un accident mortel ou d'un grave handicap ?

Les Bédouinains qui ont signé une pétition pour nous signaler ces actes d'incivisme, se sont engagés à respecter les voies de circulation piétonnes. Des parkings existent, proches du centre du village, qui sont bien rarement complets. Faisons donc l'effort de les utiliser, comme tous le font lorsqu'ils se rendent dans les villes proches. Un peu de marche ne peut nous faire que du bien, sauf pour les personnes âgées ou handicapées qui doivent bénéficier prioritairement des stationnements de proximité.

La commune a récemment acquis un nouveau terrain pour le stationnement à l'entrée du village et réfléchit également à un projet global dont nous vous parlerons prochainement.

Luc REYNARD, maire



Séjour Ski 2011

Le service « enfance-jeunesse » organise, du 19 au 26 février 2011, pour la troisième année consécutive, un séjour-ski, à Saint-Julien-en-Champsaur, au centre d'accueil « les Jonquilles », à proximité des stations d'Ancelle, de Chaillol, de Laye et de Saint-Léger.

Il s'adresse, prioritairement, aux jeunes âgés de 13 à 16 ans, habitant la commune. Ce séjour permettra de pratiquer cinq journées de ski alpin et de bénéficier d'une journée de détente, dont l'activité principale reste encore à définir. En parallèle, diverses activités à convenir sur place, avec les participants, seront planifiées pour animer nos soirées.

Tarifs : 275 € pour ceux qui possèdent leur matériel, 315 € pour ceux qui doivent le louer et 350 € pour ceux qui viennent de l'extérieur (communes environnantes).

Agrément DDCS «Jeunesse & Sports». Renseignements en Mairie auprès de Philippe. Places limitées.

Philippe & Chems

La COVE, Logement des saisonniers agricoles

La COVE met en place un programme d'intérêt général pour le logement des saisonniers agricoles. Ce programme a pour objet de permettre aux agriculteurs de bénéficier sur 3 ans de subventions pour mettre aux normes ou réhabiliter des logements existants destinés à héberger des ouvriers agricoles saisonniers.

Peuvent en bénéficier les personnes physiques ou morales dont l'activité est à vocation agricole, qui emploient des saisonniers agricoles et dont le bâtiment à réhabiliter est situé sur l'exploitation agricole et sur le territoire de la COVE. Le taux maximum des subventions est fixée à 62, 5% du montant des travaux H.T., dans la limite d'un plafond de 500 € par m².

Tout renseignement peut être obtenu auprès de **Habitat et Développement de Vaucluse**, place du marché à Caumont/Durance - Tél : 04.90.23.12.12 - E-mail : hd84@wanadoo.fr ou lors des permanences tenues en mairie de Bédoin le 2ème mardi de chaque mois de 9h à 12h.

Le Conseil Municipal lors de sa réunion du 22 novembre dernier a ratifié à l'unanimité la nouvelle convention qui lui était proposée par la CAF, la MSA et la COVE (communauté d'agglomération), qui définit pour 4 ans (de 2010 à 2013) les modalités et le financement des actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse. L'occasion nous a semblé opportune de présenter à nos lecteurs ces actions au niveau de notre commune. Nous n'y avons pas inclus cependant les actions scolaires proprement dites qui sont mieux connues des Bédouinains et qui pourraient faire l'objet d'un article à elles seules.

Ces actions recouvrent les domaines suivants :

- **La Crèche municipale «Les VentouPetits»**, qui accueille les enfants de 0 à 4 ans de façon régulière ou occasionnelle, les jours ouvrés, toute l'année sauf 3 semaines en été et une semaine à Noël. C'est le domaine de la petite enfance.

- **L'ALSH municipal** (Accueil de loisirs sans hébergement), « **Les aventuriers du Ventoux** », qui accueille les enfants de 3 à 12 ans à la journée, ou à la demi journée, les mercredis durant l'année scolaire ainsi que les jours ouvrés durant les petites vacances et jusqu'au 15 Août durant les vacances d'été.

- **Le CLAE municipal** (Centre de loisirs associé à l'école), qui accueille durant la période scolaire les enfants scolarisés aux écoles maternelle ou primaire, avant et après l'ouverture des classes, (le matin de 7h30 à 9h et le soir de 17h à 18h30) et leur propose différentes activités de jeux et de loisirs.

- **L'Action Jeunesse** qui s'adresse aux jeunes de 12 à 18 ans pour leur proposer un accueil libre pour des loisirs autonomes et l'accès à l'informatique, à l'Espace jeunes municipal, ainsi que des sorties ponctuelles pour des séances de cinéma, des matchs de Foot Ball, etc. Elle organise également deux camps l'un en été l'autre en hiver.

Ces différents services sont sous la responsabilité de Madame Stéphanie Fabre qui assure également la direction

de la Crèche. Amélie Camus est responsable de l'ALSH et du CLAE, tandis que Philippe Benoit-Gonin est responsable de l'Action Jeunesse et de l'Espace Jeunes Municipal et assure la coordination des différentes actions vers la jeunesse et la vie associative.

Dans ces différents domaines d'activité, gérés par le personnel communal,



la commune de Bédoin exerce sa pleine autorité et l'existence de ces structures est significative de l'importance que la municipalité actuelle attache aux actions en faveur des jeunes de tout âge. **C'est pour nous une action prioritaire et qui le restera.** Pour autant nous ne pouvons agir seuls et nos actions en faveur de la jeunesse se situent nécessairement dans un cadre réglementaire et financier qui s'impose à nous, défini bien sûr par la loi, mais surtout par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) qui participent à leur financement, et également par la COVE dans les domaines relevant de sa compétence.

L'intercommunalité a parmi ses compétences la coordination et l'animation de la politique de l'enfance. Son action s'exerce en particulier sur les crèches, qu'elles soient municipales ou gérées par des associations. Mais, curieusement, cette action s'exerce différemment pour les crèches nouvellement créées depuis 2002 ou ayant fait l'objet d'une extension depuis cette date, qui, déclarées « d'intérêt communautaire »,

sont intégralement à sa charge, et celles communales ou associatives qui existaient antérieurement à cette date, comme celle de Bédoin, qui restent à la charge de l'organisme qui les gère. De fait, la COVE a créé depuis 2002 plusieurs crèches dans des communes qui n'en avaient pas, ou des extensions de crèches existantes et elle en assure le financement tant en investissement qu'en fonctionnement. Les crèches créées antérieurement, comme celle de Bédoin, sont restées par contre à la charge des organismes qui les avaient créées et qui les gèrent, Communes ou Associations subventionnées par la commune.

C'est là une différence de traitement des communes dans l'exercice de leur mission, dont l'incidence financière est importante et dont on peut légitimement s'étonner.

Quoi qu'il en soit, gérées par la COVE, par la commune ou par une association, les crèches situées sur le territoire sont toutes liées par une même convention d'objectifs

et de financement signée entre la CAF et la MSA d'une part, la COVE d'autre part. Cette convention, nouvellement mise en place pour 4 ans, comporte pour les gestionnaires des crèches ou « structures multi accueil » des obligations strictes aussi bien qualitatives que quantitatives, notamment concernant :

- leurs projets éducatifs et pédagogiques.
- l'accueil de tous les enfants dans la limite des places disponibles sans considération de ressources ni d'activité professionnelle des parents.
- l'accueil privilégié des enfants porteurs d'un handicap.
- la qualification et la formation du personnel, ainsi que le taux d'encadrement.
- l'optimisation du taux d'occupation.
- les barèmes de participation des familles suivant quotient familial qui nous sont imposés.
- la maîtrise des coûts qui doivent rester inférieurs à un prix plafond sous peine de sanction et la justification comptable des fonds reçus.

- une plus grande souplesse dans l'accueil régulier ou occasionnel.

En contrepartie de ces obligations, l'organisme gestionnaire de la crèche reçoit de la CAF et de la MSA (avec un décalage d'un an !) un soutien financier important qui s'élevait en 2009 pour la crèche de Bédoin à environ les 2/3 du coût global de fonctionnement, le solde étant couvert par la participation des familles (environ 19%) et la Mairie (environ 15%). Notons à ce propos que ne sont pris en compte dans l'évaluation des coûts et leur remboursement partiel que ceux générés par la présence effective des enfants ; **une inscription préalable sans présence effective coûte donc cher à la structure !**

Il est important de savoir que la nouvelle convention fixe à partir de 2010 une diminution nette de la participation CAF et MSA qui progressivement sera ramenée en 2013 à 55%. La participation des familles restant stable ou ayant même tendance à diminuer du fait de la stagnation des revenus et de la fragilisation des familles, **la part restant à la charge du gestionnaire (en l'occurrence la commune) devra donc s'accroître et passera sans doute de 15 à 25%, soit une augmentation des 2/3. Avec quel financement ??**

La crèche municipale est bien sûr la structure la plus importante pour l'accueil des plus jeunes enfants, tant pour l'importance du service assuré que pour le personnel qui y travaille et pour ses coûts de fonctionnement. Même si la municipalité est bien consciente de l'insuffisance du nombre de places offert sur Bédoin, partiellement compensée par les Assistantes Maternelles qui rentrent également dans le cadre de la Convention passée entre la COVE et la CAF et MSA, **la création éventuelle d'une structure nouvelle offrant davantage de places reste totalement soumise à sa reconnaissance comme d'intérêt communautaire par la COVE et au niveau de priorité défini par la CAF...**

L'ALSH et le CLAE sont également soumis à des obligations, en contrepartie du soutien financier que leur apportent la CAF et la MSA : projet éducatif et pédagogique, accueil de tous les enfants, contrôle des coûts et participation des familles suivant quotient familial. La participation des familles est en moyenne de 25% des coûts réels, celles

de la CAF et de la MSA, fonction du nombre et de la nature des activités proposées, étaient également de l'ordre des 2/3 jusqu'en 2009, réduites progressivement à 55% de 2010 à 2013.

Seules sont prises en compte par ces organismes les présences effectives des enfants, ce qui signifie que **les réservations hebdomadaires non suivies de présence pénalisent fortement la structure** puisque le personnel vacataire



nécessaire aux activités est défini suivant le nombre d'inscriptions, alors que le financement ne prend en compte que les enfants effectivement présents.

L'ALSH fonctionne actuellement dans les locaux scolaires, ce qui impose des contraintes et limite les activités. La Mairie en est bien consciente, mais la construction de nouveaux locaux mieux adaptés à son fonctionnement est, comme pour la crèche, dépendante des priorités définies par la CAF.

L'Action Jeunesse à destination des jeunes de 12 à 18 ans bénéficie comme les précédents d'une aide financière de la CAF et de la MSA, fixée suivant le nombre de jeunes présents, les activités organisées et les sorties ponctuelles. Comme pour les précédents il faut pour cela justifier de façon précise les activités et l'utilisation comptable faite des fonds reçus, qui de toute façon diminueront eux aussi de 2010 à 2013.

Les camps d'été et d'hiver ne bénéfi-

cient quant à eux d'aucun financement externe, les coûts étant assurés à 60% en moyenne par les familles et le solde par la Mairie.

Nos lecteurs l'auront compris, l'action en faveur des jeunes est un domaine d'activité important pour notre commune et que nous entendons maintenir ; il emploie plus de 16 personnes en y incluant les ATSEM, sans compter le personnel vacataire embauché pour l'ALSH et pour les camps d'été et d'hiver. Tout cela représente des coûts importants, couverts en bonne partie jusqu'à présent par le financement des organismes sociaux. La tendance affichée par ceux-ci, en exécution de directives nationales, est de diminuer leur participation. Les municipalités n'ont alors pas d'autre choix que de restreindre leur action -ce que nous ne voulons pas- ou d'augmenter leur participation financière, ce qui signifie la faire financer par l'argent des contribuables, puisque nos autres ressources, particulièrement celles provenant de l'Etat stagnent en valeur absolue c'est-à-dire diminuent en valeur relative.

Par ailleurs l'amélioration de l'offre en matière de crèche est pour nous totalement dépendante des initiatives de la COVE, qui, après avoir beaucoup investi ces dernières années au profit de plusieurs communes (notamment tout récemment encore au profit de nos voisins de Mazan suite à l'absorption de la crèche associative «Le Petit Prince», mais pas à celui de Bédoin, semble vouloir ralentir ces investissements.

De même la COVE dont les compétences se limitent actuellement à l'action petite enfance c'est-à-dire la crèche pourrait en toute logique étendre sa compétence au secteur enfance jeunesse incluant donc l'accueil de loisirs.

Il nous semble que nous sommes redevables à la population de Bédoin de ces informations.

Pierre COLIN

NUIT DE NOËL

Textes des élèves de CM1/CM2 - (Classes de Christophe BERNARD)

Noël

Est

Imaginaire et

Généreux pour les

Enfants

Julien

Noël est magnifique

Et tout en

Images blanches,

Gelées

Et immaculées

Enzo

Si j'étais le Père Noël,

Alors il y aurait la

Paix sur la terre,

Il y aurait aussi

Noël tous les jours

Laly

Noël c'est...

La neige qui tombe sur Serge
Qui fait une boule de neige.

Une boule qui se roule
Dans la foule.

Le sapin qui fait un câlin
A mon lapin Perlimpinpin.

Hugo

Un Noël en Guyane

La pleine lune nous éclaire la veille de Noël
Les villes s'enchantent de danses traditionnelles
Et s'enivrent de plats créoles
La musique nous envahit
Les pétards illuminent le ciel
C'est l'heure d'aller se coucher
Et le lendemain matin, des cadeaux
Apparaissent sous le sapin

Yannis

Pour ce Noël je veux...

Pour ce Noël je veux
Faire de la luge
Sans déluge
Je veux rire à grands éclats
Mais mon petit frère se réveillera
Je veux décorer le sapin
En fêtant la Saint Glin-Glin
Je veux faire une bataille de boules de neige
Heureusement qu'il n'y a pas Nadège
Je veux faire une grande fête
Pourvu que ma mère ne me fasse pas de couettes
Je veux voir le feu dans la cheminée
J'espère que Sirius va arriver
Je veux faire du ski
Si ça ne réveille pas le yéti
Mais n'oublions pas les cadeaux
Que j'ouvrirai avec mon gros pull chaud

Carole

Noël

Quand Noël se réveille,
Le grand sapin est illuminé.
Les boules scintillent
Et les guirlandes pétillent
Rouge, vert, blanc, marron !
Noël nous distille ses couleurs.
Le soir, la neige...
Chouette ! Un bonhomme de neige !
Des cadeaux sont espérés...
Et tout est livré !

Chloé

Si j'étais le Père Noël

J'offrirais le bonheur
Pendant de longues heures
Pour que ce soit le plus beau des Noëls
Voici mon rêve éternel !

Florian

Le petit flocon de Noël

Petit flocon de neige qui vole dans l'air
Et oui, c'est l'hiver !
Noël est arrivé !
Le Père Noël va passer
De partout dans la Voie lactée.
Il va neiger
Sur mon sapin bien-aimé,
Le petit flocon est tombé
Et oui, Noël est arrivé !

Lucas

Noël

Noël sur son beau traîneau
Qui survole les cadeaux
Noël avec son manteau blanc
Qui recouvre les grands champs
Noël avec les petits lutins
Qui aiment décorer notre sapin
Noël et sa belle table
Qui est faite d'érable
Noël et sa belle bûche
Qui est remplie de miel de ruche
Noël quel bonheur
Que de partager ce moment tous ensemble
Nos amis, les cousins et cousines, les grands-parents
Noël est devant les enfants
Quel bon moment !

Marie

Noël

C'était un soir de pleine lune, la veille de Noël
Les lumières des réverbères dansaient sur la neige.
On entendait les cris des enfants
emmitouflés dans leurs manteaux beiges.
C'était un moment exceptionnel.
Dans les maisons on mangeait de délicieux repas.
Les pièces étaient baignées de la douce lumière des chandelles.
Dans leurs fauteuils, les parents récitaient le missel.
Noël approchait pas à pas.

Eliott

NUIT DE NOËL

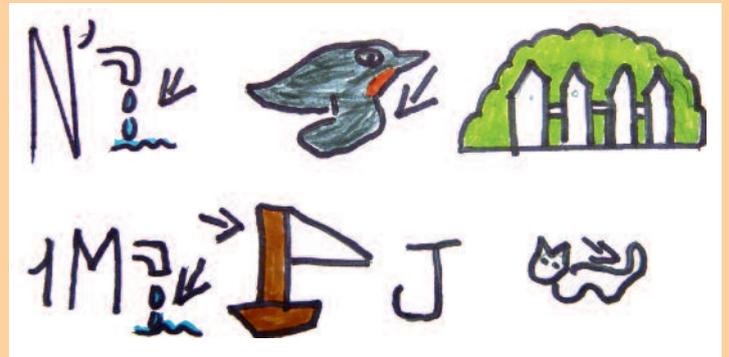
Pour changer des contes de Noël habituels, la classe des CM2 d'Arlène a travaillé avec les bibliothécaires sur les rébus, les charades, les virelangues et les lipogrammes. Elle vous présente son travail.

Charades

Mon premier est la première lettre de l'alphabet
Mon second est un oiseau noir et blanc
Mon troisième est un nom de garçon en anglais
Mon quatrième est un gros marteau
Mon tout traduit « joyeux Noël » en anglais

Mon premier est un déterminant au pluriel
Mon second est quatorze moins un
Mon troisième on y joue dans les jeux de société
Mon quatrième est un animal de la forêt
Mon tout se mange à Noël

Rébus



Les virelangues

Les virelangues sont des phrases difficiles à dire. La langue fourche quand on les prononce de plus en plus vite et plusieurs fois. Lisez notre virelangue le plus vite possible.

Le chasse-neige chasse le chat de Sacha qui cherche Serge sous la neige.

Le lipogramme

Le lipogramme est un exercice littéraire qui consiste à enlever une lettre choisie dans l'alphabet et réécrire un texte en retirant la lettre choisie.

Exemple : si on enlève le U,
« Nuit de Noël » devient « soir de Noël »
« En route » devient « en chemin »
« Les lutins » devient « les trolls »

Nuit de NOËL

C'est la nuit de Noël il ne fait pas nuit grise, il fait nuit noire. Seul le traîneau du père Noël brille dans le ciel. Le père Noël commence sa tournée. Il atterrit sur le toit de la première maison à visiter. Pendant ce temps loin, très loin de là au pays du père Noël, c'est l'agitation. Les lutins, les elfes, les gnomes et les petites fées sont en grande activité. Cette année ils ont décidé de faire une surprise au Père Noël. De lui faire son Noël avec repas de gala, friandises, nougats, chocolats, et tout le tralala.

Les lutins accrochent des guirlandes électriques sur les sapins et une grande banderole :

« JOYEUX NOEL, PERE NOEL ! »

Sur le toit du chalet en bois.

Soir de NOËL

C'est Le soir de Noël, le ciel n'est pas gris, le ciel est noir. La charrette de notre Père Noël brille dans l'espace. Le père Noël commence à offrir les rêves des enfants. Il atterrit proche de la première maison à visiter. Pendant ce temps, loin, très loin dans le pays des rêves, c'est l'agitation. Les trolls, les elfes, les gnomes et les petites fées sont en grande activité. Cette année, ils ont décidé de faire plaisir à ce cher Père Noël. De préparer son Noël avec repas de gala : friandises, caramels,, chocolats et l'énorme tralala.

Les trolls accrochent des fils colorés dans les sapins et de grandes banderoles :

« BON NOEL, PERE NOEL »

Installées devant le chalet en bois.



Pastorale à Bédoin

Noël arrive avec sa neige et sa bonne humeur, mais aussi ses traditions, et quoi de plus traditionnel que la Pastorale ?!

Pour la quatrième année, notre village est fier d'accueillir l'équipe des «Gènt dóu Bres» (Gens du berceau) de Mazan qui viendra présenter la pastorale Sidòni (du nom du personnage principal) d'Elie Vidal, écrite en décembre 1948 mais encore jamais présentée à Bédoin.

Cette pastorale sera l'occasion pour la troupe mazonaise de fêter 30 ans de pastorales à travers le Vaucluse et la région. Trente ans de pastorales, lues, préparées, adaptées, mises en scène par Gilles CALAMEL et Alain ROUX.

Les Gènt dóu Bres fêtent aussi les 25 ans de présence de Madame Monique SARRADE, pianiste émérite qui a réussi - ! - à faire chanter toute cette équipe.

Ils ne seront pas seuls sur scène : «L'Ensemble Vocal Comtadin» - créé par Monique SARRADE et dirigé par Thibaut PLANTEVIN - accompagnera les chants de la pastorale : 25 choristes chanteront à 4 voix, avec des harmonisations signées par Thibaut PLANTEVIN, les joies et les malheurs des personnages de la pastorale. Entre rires, émotion, passion, chansons, venez nombreux admirer la pastorale Sidòni, en 3 actes, le dimanche 02 janvier 2011 à 14h30 au centre culturel de Bédoin (8 €, gratuit pour les enfants), le 09 à Valréas, le 16 à Pernes-les-Fontaines, le 23 à Avignon et le 30 à Malemort.

Pour plus de renseignements : www.gentdoubres.free.fr et : www.zictrad.free.fr/pastorales

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année !

Paulin REYNARD

Inscriptions sur les listes électorales 2010

Vous avez jusqu'au 31.12.2010 pour vous inscrire sur les listes électorales de la commune ou pour vérifier que vous y figurez bien et surtout à la bonne adresse. Passée cette date, les modifications ne seront plus possibles.

Information du Tribunal de Commerce

Le tribunal de commerce a réalisé à l'attention des dirigeants de société, artisans et commerçants, prestataires de services, une plaquette d'information présentant les services que peuvent leur assurer les juges et greffiers des tribunaux de commerce.

Elle peut être demandée à la mairie ou en s'adressant au Pôle de prévention du Vaucluse

Tél : 04.32.74.74.43

Crèche de Noël

Eglise St Pierre de BÉDOIN

Du 24 décembre 2010 au 1er janvier 2011

Tous les jours de 15 h à 17h30

Puis les mercredis, samedis et dimanches du mois de janvier de 15h à 17h

Bientôt le tout numérique

Début juillet 2011, la couverture de la télévision en analogique cessera pour Bédoin et notre région. Il faut donc s'y préparer. Etes-vous concernés ? Non si vous avez un téléviseur récent ou que vous avez un adaptateur pour recevoir la TNT (Télévision Numérique Terrestre). Sinon, ce qu'il faut savoir :

- votre téléviseur est ancien et n'est pas équipé pour recevoir la TNT, vous devez :
 - Soit changer votre téléviseur (avec TNT intégrée)
 - Soit acheter dans un magasin un adaptateur TNT (à partir de 25 € environ). Vérifiez que votre téléviseur est bien équipé d'une prise « PERITEL » rectangulaire noire avec 24 broches car elle sera nécessaire au branchement de l'adaptateur sur le téléviseur.

Dans les 2 cas, l'installation est simple car le positionnement est automatique mais si vous avez un doute, n'hésitez pas à demander une démonstration sur une TV en magasin en achetant votre adaptateur.

Pour autant, différentes raisons peuvent vous empêcher de bien recevoir la TNT. Des exemples :

- votre antenne est trop ancienne et n'est donc pas adaptée à la réception des canaux pour la TNT (canaux 21 à 69)
- votre antenne est peut-être masquée par des arbres qui ont grandi ou épaissi, la sensibilité en TNT étant plus importante qu'en analogique. Il vous suffit de couper la tête des arbres qui peuvent faire « mur ».
- Il reste 5% de « zones blanches » (très mauvaise réception) pour la TNT en Provence.

Il est préférable de faire appel à un installateur d'antennes car il y a toujours une bonne solution. Vous passerez ainsi de 6 chaînes en analogique à 20 chaînes en numérique.

Michel DUCEP

Erratum

Suite à l'article sur Hardy SCHRÖR, Gisela nous a fait parvenir le rectificatif suivant que nous publions bien volontiers. Avec nos excuses.

« Merci pour l'article en mémoire de Hardy dans le dernier Passadou mais il y a eu une erreur que je souhaite corriger. Hardy n'a pas créé le Comité de Jumelage Caromb-Glashütten, il n'était que membre du comité depuis environ vingt ans ».

Gisela SCHRÖR

De nombreuses festivités à la Bibliothèque municipale

L'automne a été rythmé par plusieurs animations à la bibliothèque.

Les enfants ont été gâtés puisque quatre heures du conte ont été programmées depuis début octobre, émerveillant les petits comme les grands. Si vous n'y êtes jamais venus, sachez que l'entrée est gratuite, la séance durant environ 30 mn, et qu'il s'agit d'histoires racontées et non d'une simple lecture de livres. N'en privez plus vos bambins !

Cette année, « Mots en délire », fête annuelle autour du livre et de la lecture, a de nouveau connu un beau succès : près de 1300 personnes sont venues profiter des animations proposées (exposition « Objets rêvés », ateliers, rencontre d'auteur, heure du conte, conférence, spectacle, concours de virelangues...). Toutes se sont prêtées au jeu de l'humour... pour leur plus grand bien !

L'invitation au théâtre, organisée tous les ans au mois de novembre par la bibliothèque, a permis en partenariat avec la COVE de faire découvrir « Les Justes » d'Albert Camus, joué par le TRAC, à près de 80 spectateurs, éblouis par la prestation.

Enfin, début décembre, ce sont des lectures de et par Vincent Farasse, jeune et prometteur auteur de théâtre contemporain, qui ont été proposées grâce au partenariat avec le Centre National des Ecritures du spectacle.

Prenez déjà note des rendez-vous pour le début d'année :

- **L'heure du conte** : les mercredis suivants : 12 janvier et 16 février et 16 mars à 17h, salle du Conte lu.
- « **Soirée de contes et de lectures** » : retrouvez cette veillée annuelle, samedi 5 février à 20h30, salle du Conte lu.
- **Le Club de lecture** se réunira les mercredis 12 janvier, 9 février et 9 mars.
- **La 13e édition du Printemps des poètes** sur le thème « D'infinis paysages » vous permettra de renouer avec la poésie du 7 au 21 mars, grâce à la distribution du petit recueil et à l'affichage de poèmes dans le village.
- Dans le cadre d'une **grande animation autour du Japon** qui sera programmée ce printemps, la bibliothèque va mettre en place un grand concours de dessins de mangas, sur papier, ainsi que des ateliers de dessin par ordinateur, ouverts préférentiellement aux ados et préados (10-18 ans). Renseignements auprès de Muriel ou Angélique.

Angélique Bellon et Muriel Bieou

Manifestations et Festivités à Bédoin

Dimanche 2 janvier	Pastorale avec Li Gens dou Brès à 14h30 au centre culturel - entrée 8 €, gratuit pour les enfants
Vendredi 7 janvier	Présentation des Vœux de M. Le maire à 18h30 au centre culturel
Dimanche 16 janvier	Loto du Club du Ventoux au centre culturel
Dimanche 23 janvier	Soirée Country au centre culturel
Dimanche 30 janvier	Conférence avec la COVE « Le Vignoble Comtadin » à 17 h au centre culturel
Vendredi 4 février	Loto des Ecoles au centre culturel à 20h30
Samedi 5 février	Soirée Contes et Lectures à 20h30 au centre culturel (salle conte lu)
Samedi 12 février	Loto All Stars au centre culturel
Dimanche 27 février	Conférence de M. Jean-Yves Meignen, jardinier de l'abbaye de Valsaintes, sur la taille des arbres et l'entretien des jardins au centre culturel à 17 h
Samedi 5 mars	Conférence « Le Lac du Paty » au centre culturel
Samedi 12 mars	Grand carnaval et balet dans le village et au centre culturel
Vendredi 18 mars	Conférence avec la COVE « Le Canal de Carpentras » à 20 h au centre culturel
Samedi 26 et Dimanche 27 mars	9 ^{ème} trail du Ventoux

Mise au point

Suite à l'article paru dans le dernier numéro du Passadou sur Madame Gabrielle Benner et aux réactions qu'il a provoquées de la part du personnel de la Maison de retraite nous publions ci-dessous la lettre qui leur a été adressée par Pierre Colin le 16 novembre. Nous souhaitons ainsi mettre un terme à un quiproquo bien involontaire.

Luc REYNARD

Objet : Article du « Passadou »

Votre lettre du 28 octobre dernier, adressée au nom de l'ensemble du personnel, a retenu toute mon attention.

Je regrette profondément que dans l'article paru dans le dernier numéro du Passadou sous la signature de Madame Lévy Constant, pour rendre hommage à Madame Gabrielle Benner récemment disparue, certains termes aient pu être interprétés comme critiques à l'égard du personnel de la Maison de retraite.

Si ces termes étaient peut-être équivoques, je peux témoigner sans restriction que, ni Madame Lévy Constant, ni moi-même, n'entendions critiquer ou porter un jugement de valeur sur votre comportement à l'égard de vos pensionnaires. Il s'agissait uniquement de souligner les liens affectifs que portaient à Madame Benner ses anciennes « petites élèves ».

Quoi qu'il en soit, je suis, comme Madame Lévy Constant, tout disposé à vous présenter mes excuses pour cet incident qui ne doit pas porter atteinte aux excellentes relations qu'entretient la Municipalité de Bédoin avec votre Maison et tout son personnel. Je ne manquerai pas, d'ailleurs dans une prochaine parution du Passadou d'en faire état en soulignant notamment la compétence et le dévouement dont vous faites preuve à l'égard des Anciens de Bédoin hébergés dans votre établissement.

Avec l'expression de mes meilleurs sentiments.

Pierre COLIN

La Maison des Jeunes et de la Culture

Merci Vincent !



"Après 8 années de présidence à la MJC tu as souhaité « passer la main ». Nous n'y croyions pas vraiment tant tu faisais partie des murs ! Pourtant lors

de la dernière assemblée générale, tu as laissé ta place. Toute l'équipe de la MJC tient à te remercier pour ces années que tu as données afin que la Maison des Jeunes soit un lieu d'accueil, de partage et de convivialité. Encore merci pour ta disponibilité et ta générosité". Le conseil d'administration de la MJC.

Nouveau bureau

A l'issue de la dernière assemblée générale, Valérie DAUBERTE EYSERIC a été élue présidente de la MJC. Frédéric CHAUVIN devient vice-président, Paulette ROELS prend en charge la trésorerie, Marie José BIANCHI et Brigitte JEAN conservent leur poste respectif de secrétaire et secrétaire adjointe.

Cette nouvelle équipe aura à cœur de préparer les 30 ans de la MJC. La fête est prévue pour le mois de mai prochain !

Informatique et multimédia avec la MJC de Bédoin

L'Espace Régional Internet Citoyen (ERIC), situé à l'Espace Jeunes Municipal près du stade, vous permet d'utiliser librement les ordinateurs et de naviguer sur le net tout en bénéficiant de l'appui d'un animateur expérimenté. Vous pouvez également venir avec votre portable et utiliser la connexion internet.

Si vous souhaitez développer vos compétences en informatique, des cours vous sont proposés. En groupe ou individuellement, vous vous formez à votre rythme.

Le cinéma près de chez vous avec Cinéval

Tous les quinze jours environ, votre salle de cinéma se déplace à Bédoin grâce au soutien financier de la Mairie.

Les projections ont lieu dans la salle de l'auditorium du centre culturel les vendredis à 18h15 et 20h30.

Des films de qualité, pour petits et grands, à prix réduit, alors, n'hésitez plus, venez passer une agréable soirée cinéma à Bédoin !

Retrouvez la programmation sur le site mjcbedoin.org.

GRS : Emeline PODEVIN à l'honneur

La MJC de Bédoin était présente avec Emeline PODEVIN au championnat départemental de GRS à Balaruc les 20 et 21 novembre. Après une bonne presta-



tion au ruban, Emeline s'est classée 2^{ème} dans sa catégorie. Cette médaille d'argent lui a permis de se présenter au régional qui a eu lieu à Mauguio le 4 décembre. Pas de podium mais un beau parcours tout de même à ce niveau.

Emeline est la seule de la MJC de Bédoin à se présenter en « Individuel ». Elle pratique cette activité au sein de la MJC depuis de nombreuses années, lui permettant ainsi de participer à cette compétition.

Bravo Emeline !

Belle démonstration collective des gymnastes de la GRS !

Dimanche 5 décembre, la gymnastique Rythmique et Sportive était à l'honneur dans la salle de l'auditorium du Centre Culturel. Le public venu nombreux par cet après-midi hivernal a pu apprécier les prouesses de ces jeunes gymnastes et mesurer le travail effectué lors des entraînements. Evoluant au sol, avec ballon, ruban, ou massues ces jeunes sportives ont démontré tous leurs talents.



Cette rencontre avec le public avait aussi pour objectif de préparer leur déplacement pour assister à la sélection pour le championnat du monde 2011 à Corbeil Essonne en mai prochain.

La tombola qu'elles ont organisée à cette fin avec enthousiasme a permis de recueillir plus de 900 €. Bravo à toutes et bonne année 2011.



Le don du sang

La prochaine collecte aura lieu le mardi 28 décembre 2010 de 8h30 à 12h30 à l'Oustaü d'Anaïs

Boule du Ventoux

L'Assemblée générale a renouvelé le bureau

Président : Guy MARY,

Vice-présidents : Michèle MASSENDES et Michel COULOMB,

Secrétaire : Jean-Marie FARAVEL, Trésorier : Jacques POMIAN.

Tennis-Club BEDOIN, tout va bien...

Le slogan de la Fédération Française de Tennis « UN SPORT RESERVE A TOUS » colle parfaitement au club bédouin.

En effet fort de ses 130 adhérents dont une quarantaine de jeunes à l'Ecole de tennis, le club voit régulièrement se relayer sur les courts des joueurs de tous âges pratiquant le tennis loisir, l'apprentissage, l'entraînement et la compétition.

Cette dernière activité a encore cette saison monté très haut les couleurs de notre commune avec :

- l'équipe senior Dames 45+ (P. JOUVE, M. BLANC, B. BOCCEDA, S. GAUDIN, M. BERNARD ; M. REBOURCEL) qui a conservé son titre de championne de Provence par équipe et qui se prépare

à disputer les championnats de France.

- Monique BERNARD dont le palmarès 2010 a été exceptionnel.

Une place de demi-finaliste en championnat de France individuel 70+ à Roland Garros lui assure sa sélection en équipe de France 70+ pour le championnat du monde en Turquie (N° 3 française) où elle atteint les 1/8 de finale en individuel et termine 4ème avec l'équipe de France. On rajoutera, entre autres, une demi finale en Coupe de France Inter-ligues et sa victoire au tournoi international de Menton dans sa catégorie.



Si la vie du club passe par tous ces aspects sportifs, elle est

aussi conditionnée par la motivation de l'équipe de direction et la qualité des structures : 3 courts en béton poreux récemment restaurés par la municipalité mais un club house dont la vétusté est notoire et qui devrait, selon Monsieur le Maire, être remplacé dans un proche avenir.

Le Comité Directeur

LES MOTS CROISÉS D'ANNÉE

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1									
2		■						■	
3			■				■		
4				■		■			
5									
6				■		■			
7			■				■		
8		■						■	
9									

Horizontalement :

- Il a dû passer un col.
- Il est brillant pour une doublure.
- Possessif - Crie dans les bois - Marque la réprobation.
- Il rase les pâquerettes - Retenus.
- Eprouva.
- Voit le jour le premier - Une sur quatre a connu l'homme.
- Petite trotte pour pékinois - Fait voir rouge à Bristol. Son jour est fêté.
- S'entend au casino.
- Qualifie un commerce qui se développe.

Verticalement :

- Native de l'endroit.
- Il fréquenta les circuits.
- Il faut les respecter - Il faut s'en protéger - Absorbé.
- Il a son lit chez un voisin - Les particules y dansent.
- Il fait tomber des têtes.
- Difficile à retenir - Visait les spitfires.
- Premier impair - Elue - Son lit n'est pas chaud.
- Se carapatera.
- Suivie par l'essence mais pas par le GPL.

Solutions p15

Etat Civil

BIENVENUES :

Justine MONTAGARD.....née le 16.09.2010
 Louis MIKOLAJCZYKné le 14.10.2010
 Valentine TRIBOULET.....née le 08.11.2010
 Yassine REBAÏnée le 28.11.2010

MEILLEURS VŒUX :

Clément MOLLARET et Emeline PONCHEL le 16.10.2010

CONDOLÉANCES :

Georges CLEMENT (90 ans)le 09.10.2010
 Daniel TOXE (88 ans)le 18.10.2010
 André DUSSAUS (91 ans)le 25.10.2010
 Serge BAYVET (78 ans)le 14.11.2010
 Gil BEYSSON (43 ans)le 25.11.2010
 Jean-Paul GILLY (68 ans)le 28.11.2010
 Jean-Paul DE CLERCK (67 ans)le 29.11.2010
 Robert ISTRIA (85 ans)le 11.12.2010
 Rosalie CHABRET (95 ans)le 12.12.2010

Calendrier des gardes des médecins

BÉDOIN / VILLES-SUR-AUZON / MORMOIRON

Du samedi 8h00 au dimanche 20h00

18-19 décembre	Dr GAUDET	04.90.65.64.96
25-26 décembre	Dr NADRA	04.90.61.88.96
1 ^{er} -2 janvier	Dr BARNICAUD	04.90.12.81.09
8-9 janvier	Dr DIETERLEN	04.90.65.92.12
15-16 janvier	Dr LUNADIER	04.90.61.80.27
22-23 janvier	Dr NADRA	04.90.61.88.96
29-30 janvier	Dr BARNICAUD	04.90.12.81.09
5-6 février	Dr DIETERLEN	04.90.65.92.12
12-13 février	Dr GAUDET	04.90.65.64.96
19-20 février	Dr LUNADIER	04.90.61.80.27
26-27 février	Dr NADRA	04.90.61.88.96
5-6 mars	Dr BARNICAUD	04.90.12.81.09

SAMU 15 – POMPIERS 18 - GENDARMERIE 17
 ou numéro européen 112

Dimanches et jours fériés :

- URGENCE DENTAIRE Téléphone : 04.90.31.43.43
- PHARMACIE DE GARDE Téléphone : 3237

L'Association des Commerçants et Artisans de Bédoin

Le vendredi 17 décembre à la sortie de l'école, l'Association des Commerçants et des Artisans de Bédoin (l'A.C.A.B.) accompagnée du Père Noël en personne était présente pour offrir à tous les enfants un goûter et à leurs parents une boisson chaude. À cette occasion, le tirage au sort de la tombola de la semaine commerçante a eu lieu et nombreux ont été les gagnants.

Merci encore à tous ses membres

Bienvenue à ...

Nicolas PAULO,

CARRELAGE MOSAIQUE NOUVENE,

Artisan carreleur - chemin de la Font du loup à Bédoin
 Tél : 06.21.22.26.42 - Courriel : cm-nouvene@orange.fr

Virginie FERNEZ, Mont et Merveilles,

Prêt à porter femme et enfant

rue de l'Abbé Durand à Bédoin - Tél : 06.15.88.84.98



E	L	B	V	A	T	I	U	Q	E	9
C		O	C	N	A	B			L	8
N	V		D	E	R				L	7
E	R	E		M		T	S	E		6
T	I	T	N	E	S	S	E	R	E	5
S	U	S		T		M	L	U		4
I	F		E	E	R		A	T		3
X		N	I	T	A	S		A		2
E	N	A	U	E	V	U	O	N		1

I H G F E D C B A
 Solutions mots croisés